

Introduction

On estime le nombre des musulmans à 1200 millions, soit 19,4 % de la population mondiale. Ils sont répartis comme suit : Asie : 780000000 ; Afrique : 380000000 ; Europe : 320000000 ; Amérique du Nord : 6000000 ; Amérique Latine : 13000000 ; Océanie : 3000000. Dans quarante-trois pays, les musulmans représentent plus de 50% de la population¹. Cinquante sept pays font partie de l'Organisation de la conférence islamique².

Ces chiffres indiquent qu'il existe des pays majoritairement musulmans, avec des minorités non-musulmanes, et des minorités musulmanes dans des pays majoritairement non-musulmans. Ces minorités musulmanes sont en nette augmentation en raison des flux migratoires, du taux élevé de natalité des musulmans comparé à celui des non-musulmans, des mariages mixtes (les enfants issus de ces mariages sont pratiquement toujours musulmans) et des conversions. La minorité musulmane forme par exemple en France la deuxième religion en nombre d'adhérents après le catholicisme, et avant le protestantisme et le judaïsme. Mais le nombre exact n'est pas connu en raison de l'interdiction d'effectuer des recensements sur la base de l'appartenance religieuse. Ce nombre est estimé entre trois et sept millions sur environ soixante millions d'habitants³.

Les mouvements islamistes dans les pays arabo-musulmans revendiquent l'application intégrale du droit musulman en tant que composante de leur foi. Les minorités musulmanes en Occident ont aussi des revendications croissantes visant à adapter les lois des pays hôtes à leurs exigences religieuses. Mais ceci pose de nombreux problèmes, notamment en raison des normes musulmanes contraires aux droits de l'homme tels que définis par les documents internationaux.

Pour comprendre ces revendications et les problèmes qu'elles posent, il faut appréhender les Fondements (*usul*), matière prescrite à tous les étudiants des sciences religieuses et juridiques dans les pays arabo-musulmans. Sans une telle connaissance, tout dialogue entre musulmans et non-musulmans aboutit à une impasse et à l'incompréhension.

Par analogie à l'arbre qui comporte des racines et des branches, le droit musulman se divise sommairement en deux parties.

- *Usul al-fiqh* (Fondements ou racines du droit) : cette partie répond aux questions suivantes : Qui fait la loi ? Où se trouve la loi ? Comment comprendre cette loi ? Que contient cette loi ? Quel est l'objectif de cette loi ? Qui sont les destinataires et les bénéficiaires de la loi ? Est-ce que cette loi s'applique en tout temps et en tout lieu ? Al-Shafi'i (d. 820) est considéré comme le pionnier dans l'établissement de la science des fondements du droit, avec son fameux ouvrage *Al-Risalah*⁴.